



Procès-verbal de séance du Conseil municipal du lundi 8 avril 2024

Mandature 2020 - 2026 - Séance numéro 36

Présents :

Mesdames : AUDONNET Nadine - BOUTY Emilie - DESIRE Aline - DORFIAC Danièle - GAVALLET Catherine
LAPLAUD Sandrine - OLIVIER Josette - SMOLKOWIEZ Marie-Madeleine.

Messieurs : AUTHIER Emmanuel - FERRON Thierry - FOUET Antony - LEONARD Emmanuel
- PETIT Denis

Excusés (ayant donné procuration) : DEPARIS-VAN OOTEGHEM Hélène donne pouvoir à BOUTY Emilie

Excusé : NEPOUX Emmanuel

Secrétaire de séance: Madame Catherine GAVALLET .

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter à 18h50

En ouverture de séance, le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024.
Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la fongibilité des crédits.

1. Vote du compte de gestion 2023 - Commune

Madame le maire donne la parole à Monsieur CHAPELET Romain, Inspecteur de la DGFiP, auprès de la Trésorerie de Ruffec pour présenter le compte de gestion arrêté au 31 décembre 2023, comme suit :

1.- Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 267 760.80 €

- Recettes : 372 061.33 €

Résultat de l'exercice 2023 : 104 300.53 €

Reprise Excédent 2022 274 508.39 €

RESULTAT DE CLÔTURE 2023 : 378 808.92 €

2.- Section d'investissement :

- Dépenses : 147 368.48 €

- Recettes : 67 415.26 €

Résultat de l'exercice 2023 : - 79 953.22 €

Reprise Excédent t 2023 :- 94 768.48 €

RESULTAT DE CLÔTURE 2023 : 14 815.26 €

Après délibération, le conseil municipal procède au vote pour le compte de gestion.

Vote : Approuvé à l'unanimité

2 - Vote du compte administratif 2023 - Commune

Monsieur Romain CHAPELET fait lecture du compte administratif 2023 arrêté au 31/12/2023, qui reprend les mêmes résultats que le compte de gestion. Mme le Maire ne devant pas participer au vote, quitte la salle.

Madame GAVALLET Catherine préside ce vote. Le conseil municipal procède au vote :

Vote : Approuvé à la majorité (11 voix Pour – 1 Abstention)

Madame Josette OLIVIER rejoint l'Assemblée délibérante à 19h15.

3 - Affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte administratif, le conseil procède à l'affectation des résultats.

Besoin de financement AFFECTATION :

- 1) Affectation en réserve R1068 (recette investissement.) : 18 796.56€
- 2) Résultat de fonctionnement reporté R002 (recette fonctionnement.) : 360 012.36 €

Après délibération, le conseil municipal procède au vote.

Vote: Approuvé à l'unanimité

4 - Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales

Sachant que le taux de base des Taxes Foncières augmentera de .3,9 % (Loi de finances pour 2024), Mme le Maire demande au conseil municipal si les taux d'imposition des taxes directes communales pour 2024 soient maintenus.

	Taux 2024
Taxe foncière bâti (TFB)	34.57 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	32.37 %
Taxe habitation (résidence secondaire)	10.66 %

Vote : Approuvé à la Majorité (11 Pour – 2 Contre – 1 Abstention)

Pour information, les taux de la CdC Val de Charente restent inchangés par rapport à 2023.

5 - Vote du budget primitif 2024 - Commune

Monsieur Romain CHAPELET procède à la lecture de chaque section et présente le budget. Il est ensuite soumis au vote du conseil.

Section de Fonctionnement

Recettes : 678 822.36 €
Dépenses : 678 822.36 €

Section d'investissement

Recettes : 336 419.41 €
Dépenses : 336 419.41 €

Vote: Approuvé à l'unanimité

6 – Fongibilité des crédits

Avec l'adoption du référentiel M57, les crédits budgétaires prévoyant les Dépenses Imprévues limitées à 7.5 des dépenses réelles des deux sections de fonctionnement et d'investissement ne sont plus portées au budget prévisionnel 2024.

Cependant, l'article L.5217-10.6 du CGCT prévoit que l'assemblée délibérante peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Vote: Approuvé à l'unanimité

7 - Attribution de la subvention pour les voyages scolaires 2024

Mme le Maire propose d'attribuer la somme de 50 € par voyage scolaire organisé au cours de l'année 2024 pour les enfants de la commune scolarisés dans des établissements hors commune.

Après délibération, le conseil municipal procède au vote.

Vote: Approuvé à l'unanimité

8 - Attribution de la subvention pour Chorale CHANTVALLON 2024

Mr le Premier adjoint fait la lecture d'un courrier de Mr Bernard AUDONNET, président de l'association qui sollicite une subvention de 500 € pour l'achat de spots d'éclairage à LED pour la mise en lumière des concerts. Ce matériel sera mis à la disposition des associations de la commune pour leurs événements si besoin.

Madame le maire et Madame AUDONNET faisant partie de cette association quittent l'Assemblée et ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas octroyer cette subvention et de prendre en charge l'achat de ce matériel.

Vote: 1 Pour - 6 Contre – 5 Abstentions

9 – Cautions location anciens logements communaux

Epuración de comptes 165 : Mme le Maire propose que le montant des cautions (montant total 1334.50 €) des anciens logements 13-15 Le Peux et 17 Usseau actuellement sur un compte en attente ne soit pas restitué en raison de l'antériorité des faits.

Après délibération, le conseil municipal procède au vote.

Vote: Approuvé à l'unanimité

10.- Avis sur l'enquête publique concernant le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 de la SBAISS

Madame le Maire informe le conseil qu'il est demandé de se prononcer sur le programme pluriannuel de gestion du SBAISS (Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette). Le Conseil Municipal, après délibération émet un avis favorable.

Vote : 12 Pour – 2 Abstentions

Questions diverses

- Le conseil municipal accepte la proposition du Département d'accueillir dans le cadre de la fête de l'arbre et de la nature l'exposition « Les Trognons » à la salle des Mariages du 20 au 26 mai 2024. Des informations complémentaires vous seront transmises prochainement.
- Présentation des différents Devis sur les candélabres solaires et divers matériels (tables, bancs, panneaux voirie– numéros de maison

L'ordre du jour étant épuisé et les questions divers épurées, la séance est levée à 20h45.

